



## AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : LES VOILES DE ST MARTIN - LOIX.....  
Dates complètes : 7 et 8 août 2018.....  
Lieu : ...St Martin de Ré.....  
Autorité Organisatrice (OA) : YACHT-CLUB DE ST MARTIN DE RE.....  
Grade : 5A.....  
Série : ...TOF.....

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte AUX TOFINOUS 7m

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à : YCSM Quai Daniel Rivaille 17410 St Martin de Ré.....  
au plus tard le ...07/08/2018.....

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription ...20 euros pour la régata et 20 euros par personne pour les repas.....

## 5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	07/08/2018	10h00
Clôture des inscriptions	07/08/2018	11h00
Résultats et remise des prix	08/08/2018	18h45

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes
07 :08 :2018	11h40	
08 :08 :2018	13h	

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après :

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Afficher suivant les prescriptions fédérales

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier et constuits

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 **...3..** course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **..3...** courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **...4...** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **Le Yacht-Club de St Martin de Ré au : 0652266996** ou par Mail : **contact@ycsm-club.fr**

### 13. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
St Martin de Ré	St Martin	07/08/2018	07h08	14h19	49
		08/08/2018	08h20	15h20	57